COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du Conseil Municipal du 20 janvier 2009

Année 2009, Numéro 1

Conseil municipal

Présents :

- BESSON Dominique
- CARANJOT Jean-Luc
- COURGNAUD Jackie
- FORTIER Eric
- GIRARD Denis
- GOUAULT Dominique
- LUBIATO Luigino
- PICARD Jean
- PIGNOLET Didier
- PREVOT Thierry
- RANNOU Francis
- SEVERS Dominique
- SIMONNET Marina
- THOMAS Maryvonne
- VISPI Raphaël

Absent excusé :

néant

Dans ce numéro :

Réunion du Conseil Municipal

Analyse de l'eau

La propreté du village

Sports Loisirs

Etat civil 2008

Secours Populaire

Sapeurs Pompiers bénévoles

Espace commercial « Les Platanes » - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant les travaux de viabilisation de l'espace commercial évalués à 1 145 000 euros HT, sollicite l'octroi d'une subvention de l'Etat au titre de la D.G.E. (dotation globale d'équipement).

Station d'épuration - Le Maire est mandaté par les membres du conseil municipal afin de signer l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée section AB N°35 de 9 a 18 ca, celle-ci faisant partie des terrains d'emprise de la station d'épuration, appartenant aux consorts CYRULIK et ce pour un montant total de 2 234,54 €.

S I E M - La Commune a opté avant 1971 pour le régime urbain de distribution publique d'électricité. Ce mode de distribution d'électricité est adapté normalement pour les communes de plus de 2 000 habitants or PONTFAVERGER-M compte 1 530 habitants. Après en avoir délibéré et sur proposition du SIEM, le Conseil Municipal décide d'opter pour le régime rural qui est à l'heure actuelle plus avantageux.

Travaux mairie - Le Maire présente au Conseil Municipal le projet relatif à l'aménagement de la Mairie, travaux nécessaires pour pouvoir recevoir une station de recueil pour l'établissement de passeports biométriques. Ce dispositif devant être installé dans un bureau spécifique, cette nouvelle mission entraîne la création de nouveaux locaux à l'étage car le bureau dédié aux passeports sera celui qui est actuellement réservé au Maire.

L'ensemble des travaux est évalué à 35 387,75 euros HT et demande est faite de l'octroi d'une subvention auprès de l'Etat. Ce dossier inclut également le projet suivant :

Informatique - L'Assemblée étudie les devis présentés pour améliorer le matériel informatique et après en avoir délibéré, opte pour la proposition de la SARL ORDI SERVICE de Reims qui préconise une installation électrique centralisée et un serveur informatique regroupant l'ensemble des postes de la mairie, ceci pour un montant total HT de 7 412,42 €.

Impasse GALLAS - Après enquête publique, cette impasse, incluse dans le périmètre d'un futur lotissement rue Saint Médard entre le N°42 et le N°44, est supprimée. En compensation, la rue des Carmélites, qui borde ce terrain avant le N°44, est élargie pour permettre une meilleure circulation.

Le Barbilly - Lors de l'extension de ce quartier, deux nouvelles rues, perpendiculaires à la rue Barbilly, seront créées. Les membres du Conseil Municipal décident de les nommer :
- allée des tilleuls,
- allée des marronniers.

Information - Le Maire informe l'Assemblée qu'il a invité les commerçants et artisans de la Commune et de ses environs, travaillant dans le domaine du BTP, de la rénovation et de l'aménagement du territoire, à venir prendre connaissance du projet d'implantation de l'espace commercial afin de recenser les besoins et les demandes des professionnels.

ANALYSE D'EAU

L'analyse effectuée le 23 décembre dernier conclut que l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

AIDEZ-NOUS A AVOIR UN VILLAGE PROPRE !

L'arrêté municipal N° 2/96, dont le texte intégral est visible en Mairie, stipule que :
« - le nettoyage des abords des propriétés, jusqu'au caniveau, est à la charge de chaque riverain, qu'il y ait ou pas un trottoir...
- il incombe aux propriétaires des immeubles de tenir en état de propreté les gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales, de sorte qu'elles ne soient jamais obstruées.
- il est interdit de dégrader, de quelque façon que ce soit, les bâtiments particuliers, les édifices publics, ou autre voie publique.
- les arbres, branches, racines ou haies qui avancent sur l'emprise du domaine public doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies. »

Nous rappelons par ailleurs

1) aux propriétaires de chiens qu'ils sont tenus de ramasser les déjections de leurs animaux sur la voie publique,
2) à tous que des poubelles sont mises à disposition aux abords des commerces pour éviter de voir traîner des emballages vides ou des papiers sur la chaussée et les trottoirs.

Nous sommes au regret de noter que ces quelques règles de savoir-vivre ne sont pas appliquées par tous les Pontfabriciens. A l'heure où la Municipalité fait des efforts en matière d'embellissement, il est dommage de constater que ceux-ci ne sont pas suivis d'effets de la part de certains habitants de la commune.

ASSOCIATION SPORTS LOISIRS

Téléthon

22ème TELETHON

Grâce à votre contribution, à votre générosité et à votre implication,
Sports et Loisirs a remis à l'AFM la somme de

2 783,60 euros.

Un grand merci à toutes et à tous.

La section « Les Galipettes », activité éveil corporel gym, accueille les enfants de 2 ans à 5 ans tous les mercredis matins **<u>au dojo de 10h00 à 12h00</u>**.
Vous pouvez inscrire vos enfants tout au long de la saison sans contrainte d'engagement. Nous pratiquons un tarif à la séance de 3,30 € plus la licence annuelle pour

ETAT CIVIL ANNEE 2008

NAISSANCES

BLIARD	Lucas
CERQUEIRA--LIMA	Sara
CHOAIN	Tom
CIESIELSKI	Noha
COURLEUX	Maryam
DEBES--LELAURIN	Elora
DEICHGRABER	Lucas
DONGOIS	Chelsea
DUMAY	Thibaud
EREIRAS DOS SANTOS	Alanis
ESCLAVONT	Justine
JOURDAIN-LAGARDE	Lily
LANGLOIS	Alexandre
MATHIEU--PIGEON	Emelyne
PATURET	Camille
PRESSE	Emilie
ROBERT	Alexis
SAGOT	Lylou
SOULAS	Mäelis
VANIN	Lisa
VAROQUIER	Kayla

MARIAGES

BONDON Alexandre et KOSOWSKI Daisy

DELOZANNE Rémi et DELABY Virginie

DURIN Richard et GREGOIRE Séverine

GIBONI Arnaud et HABERT Jennifer

PASQUIER Jérôme et BARBIER Virginie

TINGRY Alexandre et FARDEL Léocadie

WERNIMONT Romain et NEHOU Natacha

DECES

AMIOT Marcel
BARTOS Marie
CAZE Cécile
GOUAULT Roseline
GUYON Cécile
HAULIN Gérard
LE MOUELLIC Mathilde
LEGRAND Jean-Pierre
LOUVET Joël
MAKSYMOWYCZ Wladimir
MEULEWATER Raymond
NONNON Ginette
NONNON Roger
ROBEY Fernand
SASIN Stéphane
VANNELET Gervaise
VERGNOLLE Josiane

RECHERCHE DE BENEVOLES

Un des objectifs du Secours Populaire Français est d'apporter son soutien aux personnes en difficulté dans le milieu rural. Concrètement, le souhait est d'apporter un soutien global aux enfants de 6 à 12 ans en difficulté scolaire, issus de foyers victimes de la pauvreté en milieu rural, pour améliorer leurs chances de réussite et d'épanouissement par la mise en œuvre d'actions de solidarité multiples : accompagnement à la scolarité, journées loisirs-culture, accès aux vacances, en commençant par notre canton.
Ainsi, le Secours Populaire Français recherche des bénévoles (en particulier des étudiants) pour la mise en place de différentes actions de solidarité. Pour les personnes intéressées, n'hésitez pas à vous faire connaître en téléphonant au 03.26.79.12.00 (demander Hélène ou Solange).

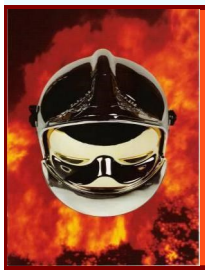

Les Sapeurs Pompiers bénévoles
de PONTFAVERGER-MORONVILLIERS
remercient vivement les habitants de la Commune qui, cette année encore, fidèles à leurs habitudes, les ont accueillis très chaleureusement lors de la vente annuelle des calendriers.
Soyez remerciés de votre générosité.